



## Audience d'installation du premier président de la CA LYON

24 mars 2017

**Monsieur le Garde des sceaux, ministre de la Justice,**

Votre présence à l'audience solennelle d'installation du nouveau premier président Régis VANHASBROUCK est un privilège partagé non seulement par l'ensemble des magistrats et fonctionnaires de notre Cour mais aussi par ceux des juridictions du ressort présents en ces lieux ou retenus par l'exercice de leurs fonctions.

Nous voulons y voir d'abord l'attachement que vous manifestez à l'exercice quotidien auquel chacun d'entre eux contribue, à son niveau ici dans le ressort de la cour d'appel de Lyon, comme en tout point du territoire national.

Je vous remercie vivement de mettre aujourd'hui dans la lumière ministérielle ces contributions du quotidien et de la discrétion qui permettent de rendre une justice de qualité avec l'objectif partagé -mais pas toujours atteint à notre corps défendant- qu'elle soit rendue dans des délais raisonnables en toute matière, civile, pénale comme commerciale et prudhommale ou sociale au sens large .

C'est bien sûr aussi et avant tout l'importance de l'installation d'un premier président « primus inter pares » que votre présence souligne Monsieur le Ministre et de surcroît, s'agissant de Régis VANHASBROUCK, celle du président élu en exercice de la conférence nationale des premiers présidents, conférence fonctionnelle dont les 36 chefs de cour du siège sont membres de droit à l'instar des procureurs généraux au titre de leurs fonctions qui relèvent de leur propre conférence nationale .

**Je salue chaleureusement les premiers présidents des cours d'appel d'AMIENS BORDEAUX LIMOGES VERSAILLES ROUEN MONTPELLIER et les procureurs généraux de celles de ANGERS PAU POITIERS ainsi que LES CHEFS des cours d'appel de l'inter-région, GRENOBLE CHAMBERY ET RIOM ;**

Chers collègues chefs de cour, par votre présence vous faites vivre à Lyon aujourd'hui notre attachement commun à l'unité du corps de la magistrature et aux valeurs fondamentales que nous défendons ensemble et que nous continuerons ensemble à défendre **haut et fort** et chaque fois que nécessaire :

**- L'indépendance de la justice**

**- L'impartialité dans laquelle nous la servons, chacun, magistrat du siège comme magistrat du parquet ; cette impartialité qui est notre devoir et qui fait notre fierté.**

De votre présence en nombre émane aussi la chaleur de l'amitié que vous nous faites et dont se nourrit le soutien que vous apportez à Régis VANHASBROUCK au moment de prendre officiellement ses nouvelles et belles responsabilités, soutien que lui apporte également la présence de son cercle d'invités personnels hors du sérail judiciaire. Je leur souhaite la bienvenue.

**Mesdames et messieurs les représentants des autorités civiles militaires et religieuses que je salue respectueusement et collectivement, avec une attention particulière pour le nouveau préfet de région -Henri Michel COMET- avec lequel nous avons déjà commencé d'échanger dans le souci partagé de la complémentarité de nos responsabilités respectives et indépendantes**

Mesdames et messieurs les personnalités réunies à nouveau ici , il est rare d'avoir le privilège de s'adresser à deux mois d'intervalle à l'assemblée que vous formez avec fidélité une fois encore puisque nous étions en effet déjà réunis en configuration solennelle cette fois le 19 janvier dernier ;

Je vais essayer de faire bon usage de ce privilège en inscrivant mes propos dans une sobre continuité de cette récente audience de rentrée, la sobriété s'attachant à la durée de mon intervention.

Mes dernières paroles le 19 janvier s'adressaient à Bruno Pireyre alors premier président de notre Cour avant de prendre, dès le lendemain, les fonctions de président de chambre à la Cour de cassation et directeur de son prestigieux service de la documentation des études et du rapport :

Je lui souhaitais de continuer à y construire avec le professionnalisme, le talent et l'implication qui ont irrigué l'ensemble de son parcours professionnel et lui disais, à titre personnel, combien il m'avait renforcé dans ma conviction que la diversité des recrutements dont il est issu est à la magistrature ce que la dyarchie est aux juridictions ; un facteur d'équilibre et d'enrichissement qui nous est indispensable.

Parce que j'ai alors formé le vœu que l'année 2017 soit le temps de la construction pour lui et pour chacun d'entre nous, je salue désormais, dans la continuité, le nouveau BATISSEUR que vous êtes ici Monsieur le premier président VANHASBROUCK depuis quelques semaines déjà.

Nous avons pu commencer à faire connaissance et jeter les bases d'une dyarchie qui sera, à l'évidence, confiante consensuelle et toujours animée du souci commun d'harmonie au service de nos missions partagées.

Leur exercice suppose à la fois humilité et ambition, cette ambition qui doit leur donner en permanence tout leur souffle et singulièrement dans les mois à venir qui, au-delà des incertitudes que cette période draine, exigeront cohésion de notre dyarchie et cohérence de nos actions.

Pour avoir ce souffle- là, il nous faudra être, tour à tour, des sprinters et des coureurs de fond ; ceux qui vous connaissent savent que vous êtes à la fois ce professionnel- là et cet homme- là aussi, grand sportif adepte de course à pied et d'escalade.

Votre parcours professionnel a été évoqué par le président de chambre désigné pour assurer l'intérim, Bernard BOULMIER, que je remercie du climat de confiance dans lequel nous avons pu travailler ensemble.

Attachons- nous donc un instant à votre présent, Monsieur le premier président qui nous est désormais commun et notre futur proche.

Je ne vais pas sacrifier à la tradition- un peu fictive- de vous présenter la Cour d'appel en tant que juridiction, ses résultats ses forces et les axes de progrès qu'elle doit accomplir :

Vous avez en effet la chance , Monsieur le 1<sup>er</sup> président, de disposer de la meilleure analyse écrite qui soit à la fois récente, exhaustive objective et professionnelle sur tous ces points : il s'agit du rapport définitif relatif au contrôle de fonctionnement de la cour d'appel de Lyon qui nous a été adressé le 09 janvier dernier par l'Inspection Générale de la Justice à l'issue des travaux d'inspection qu'elle avait engagés depuis le 22 juin 2016 et qui nous ont largement occupés au cours du dernier semestre.

C'est donc à une brève présentation des spécificités du ressort de la Cour que je vais m'attacher à présent avant d'esquisser les principaux axes de travail qui nous attendent.

Située au cœur de la région Auvergne Rhône-Alpes, la compétence de la cour d'appel s'exerce sur 3 départements qui totalisent plus de 3 millions d'habitants : l'Ain (603 000 habitants), la Loire (749 000 habitants) et le Rhône, devenu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 d'une part le nouveau Rhône (471 000 habitants), d'autre part la métropole de Lyon (1 281 971 habitants) collectivité territoriale unique en France créée par la fusion de la communauté urbaine de Lyon et du conseil général du Rhône .

Le ressort de la cour d'appel est composé de territoires urbains et ruraux dont une partie est frontalière avec Genève ce qui nous conduit à développer des axes de coopération judiciaire policière et douanière dans le cadre des accords de Paris signés avec la Suisse le 9 octobre 2007.

Ce ressort comprend cinq tribunaux de grande instance dont un, celui de Lyon, appartient comme notre Cour au premier groupe des juridictions, dix tribunaux d'instance, un tribunal de police autonome (pour quelques mois encore), cinq tribunaux de commerce, huit conseils de prud'hommes, huit maisons de justice et du droit et trois conseils départementaux d'accès au droit.

Au sein de ces structures ce sont **312 magistrats du siège et du parquet** et **875 fonctionnaires** qui assurent la continuité du service public de la Justice. Ces effectifs sont inférieurs à ce qu'ils devraient être car ils connaissent un taux de vacances qui va de 4,79% pour le moins élevé –il s'agit de celui des fonctionnaires-à 8,74% pour le plus élevé il s'agit de celui des magistrats du ministère public .

Je veux rendre à cet instant un vibrant hommage à l'ensemble des magistrats et fonctionnaires des juridictions du ressort et à ceux de la Cour, en ce compris son service interrégional administratif, qui tous œuvrent dans la discrétion, l'efficacité et le professionnalisme et les assurer à nouveau de ma considération de mon écoute et de mon soutien.

Par ailleurs, les chefs de Cour que nous sommes, avons en propre des responsabilités interrégionales en matière budgétaire dans le cadre du Budget Opérationnel de Programme – BOP Centre Est -qui regroupe les cours d'appel de Chambéry, Grenoble, Lyon et Riom.

Dans ce cadre nous privilégions un fonctionnement collégial entre les 8 chefs de cour, fondé sur le consensus, la transparence de gestion, l'unanimité des décisions ainsi que la recherche de réflexions communes ou des actions partagées auxquelles nous sommes tous attachés.

Dans ce ressort interrégional et dans le domaine de la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance économique de grande complexité, notre Cour a également une compétence élargie puisqu'elle est juridiction interrégionale spécialisée JIRS du second degré, le tribunal de grande instance de Lyon ayant la responsabilité de la JIRS du 1<sup>er</sup> degré.

Nous sommes enfin chef de cours de la zone de défense et de sécurité Sud-Est qui recouvre la grande région Auvergne Rhône Alpes ce qui nous donne des responsabilités dans ce périmètre à l'égard de l'ensemble des services judiciaires de ceux de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de la Direction de l'Administration Pénitentiaire dans le domaine si sensible de la sécurité nationale et la défense civile.

**Dans le vaste champ de nos responsabilités partagées**, Monsieur le premier président, nous avons à rechercher inlassablement les points d'équilibre entre performance et humanisme, intérêt de la Justice et respect du justiciable

Nous avons à cultiver ensemble ce qui unit plutôt que d'alimenter ou d'entretenir ce qui pourrait diviser:

Votre parcours qui est nécessairement nourri du sens des responsabilités et de l'écoute , du goût pour le service de la société n'a pu s'accomplir- indépendamment des qualités professionnelles qu'il requiert- sans la détermination, la lucidité et la mesure qui sont nécessaires à la direction des femmes et des hommes, des missions et des structures d'une dimension et d'une densité telles que les vôtres désormais .

**C'est avec grand plaisir et en confiance que je vous accueille aujourd'hui en vous souhaitant la bienvenue au nom de tous et en mon nom personnel.**

Outre nos tâches juridictionnelles, il nous revient de mener différents axes de travail largement conditionnés par la **réforme de modernisation de la justice du XXI ème siècle** que j'ai évoquée lors de notre audience de rentrée notamment pour celles qui ont un terme proche ,

- La mise en place du Service d'accueil unique du justiciable qui implique de repenser l'organisation de la juridiction et qui doit être mise en relation avec la politique de sécurisation des palais de justice,
- Le transfert, à compter du 01/07/2017, du contentieux du tribunal de police au TGI prévu par la loi de modernisation de la justice du 21e siècle promulguée le 18 novembre 2016.

**Au plan régional nous avons à mettre en œuvre un tout récent plan de soutien en faveur de l'amélioration des conditions de travail dans les juridictions** pour lequel nous venons d'apprendre par votre intermédiaire, Madame la directrice de services judiciaires, que la somme totale de 4 millions d'euros était débloquée par un dégel budgétaire au plan national et ainsi fléchée ;

S'il nous appartient de prendre les mesures que nous jugerons les meilleures pour les juridictions du ressort, y compris dans le cadre des projets de juridiction, c'est bien sûr en concertation avec les chefs des juridictions et des directeurs de greffe que nous allons dégager les axes prioritaires pour notre ressort doté dans ce cadre de la somme de 345 000 euros.

Si la justice de notre temps est en pleine évolution entre progrès de la modernisation et maintien de ses traditions nécessaires, elle est aussi certains jours **mémoire douloureuse de la Société.**

Comment en effet, à cet instant, ne pas évoquer, avant de conclure mes propos, la perspective de la commémoration que nous aurons l'insigne honneur de mener le 3 juillet prochain, ici même dans cette salle des pas perdus alors spécialement aménagée en cour d'assises où s'est tenue **il y a 30 ans le 1<sup>er</sup> procès en France jugeant des crimes contre l'humanité**, imprescriptibles , ceux qui étaient reprochés à Klaus Barbie et du chef desquels il a été condamné à la peine de réclusion criminelle à perpétuité.

Procès historique à de nombreux égards dont certains des acteurs majeurs le président CERDINI, Jean-Olivier VIOUOT alors substitut général qui assistait le procureur général TRUCHE et des avocats des nombreuses parties civiles sont présents aujourd'hui dans cette salle à notre audience.

**Le poids de l'histoire confère un devoir de mémoire**, pour que les victimes ne meurent pas une seconde fois comme évoqué de manière si poignante le 2 juin 1987 devant la Cour d'Assises du Rhône par ELIE WISIEL écrivain, prix Nobel de la paix et juif déporté, cette seconde mort serait celle de l'oubli.

**Devoir de mémoire tourné aussi vers les générations suivantes** « pour que demain ne soit pas comme hier » quel que soit le fanatisme ou l'extrémisme dont se farde la barbarie.

**Dans ce palais de justice qui sait se souvenir de son histoire qui doit être la lanterne qui éclaire le chemin**, nous avons aussi la responsabilité de faire vivre cette pensée du philosophe du 20<sup>ème</sup> siècle Gaston Berger « l'avenir est moins à découvrir qu'à inventer ».

Alors, monsieur le premier président, inventons, construisons ensemble désormais.

*Prononcé à l'audience solennelle 24 mars 2017 à Lyon par*

*Sylvie Moisson procureure générale*

**Monsieur le président de chambre,**

**J'ai l'honneur de requérir qu'il vous plaise constater qu'il a été  
procédé à l'installation dans ses fonctions de premier président de  
la Cour d'appel de Lyon de Régis VANHASBROUK nommé par  
décret du Président de la République en date du 1<sup>er</sup> février 2017  
dont lecture détaillée sera préalablement donnée par Monsieur le  
directeur de greffe**

**Le renvoyer à l'exercice de ses fonctions**

**De me donner acte de mes réquisitions et dire que du tout il sera  
dressé procès- verbal pour être conservé au rang des minutes par  
Monsieur le directeur de greffe.**

*Prononcé à l'audience solennelle 24 mars 2017 à Lyon par*

*Sylvie Moisson procureure générale*